

### Identification de l'adhérent

Mairie de : .....  
 Numéro de SIRET : .....  
 Adresse : .....  
 Tél. : ..... Mail : .....  
 Contact(s) : Nom - Fonction .....

→ Sujets principaux pour lesquels la commune adhère : .....

Voir ci-joint les services inclus et notre catalogue sur <https://fredon.fr/cvl/>

Pour ne **pas** recevoir la newsletter, merci de cocher cette case

J'autorise FREDON Centre-Val-de-Loire à conserver et à traiter ces informations pour la seule fin de la gestion de ses adhérents et les communications faites auprès de ceux-ci.  
 Conditions générales de vente et d'adhésion sur <https://fredon.fr/cvl/>

### Montant de l'adhésion - possibilité d'une adhésion par votre EPCI

Calcul de votre <b>adhésion</b> en fonction de la population de votre collectivité (1)	De 0 à 5 000 habitants	0.11€ / habitant
	De 5 001 à 25 000 habitants	550€
	> 25 000 habitants	0.022€ / habitant (plafond à 2750€)

Population de votre commune : ..... habitants (source INSEE année 2020)

### Montant de l'abonnement à la lutte collective ragondins et rats musqués

**Abonnement complémentaire** au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (RAEE - ragondins, rats musqués) dans les départements 18, 37, 41 ou 45 : **110€ TTC/commune** (soit 91,67€ HT) (2) OUI  NON

(En cas de problématique ragondins hors des départements 18, 37, 41 ou 45, merci de cocher ici )

Montant de votre <b>adhésion</b> pour une année (1) :	€
<b>Abonnement complémentaire</b> annuel au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2) :	€
<b>Total = (1) + (2) :</b>	€

### Durée de l'engagement

L'engagement relatif à l'**adhésion** et à l'**abonnement complémentaire** est souscrit pour une **année civile** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) à compter de la date de souscription. Il se renouvellera **par tacite reconduction** aux mêmes conditions, par périodes successives de 1 an à compter de l'expiration de la période initiale d'un an, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période (2 mois avant le renouvellement par tacite reconduction).

L'adhésion ultérieure d'un EPCI prévaut sur l'adhésion initiale d'une commune seule membre de l'EPCI.

### Mode de paiement

Par chèque à l'attention de FREDON CVL ou par virement en indiquant « Adh [année n] - Votre code INSEE »

RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation	
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01012	N° COMPTE 0028076H033	CLE RIB 93	ORLEANS LA SCE CENTRE FINANCIER 1 RUE EDOUARD BRANLY LA SOURCE 45900 LA SOURCE CEDEX 9	
IBAN : FR02 2004 1010 1200 2807 6H03 393				BIC : PSSTFRPPSCE	
Titulaire du Compte : FREDON - CITE DE L'AGRICULTURE - 13 AV DES DROITS DE L'HOMME - 45000 ORLEANS					

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion par mail à : [contact@fredon-centrevaldeloire.fr](mailto:contact@fredon-centrevaldeloire.fr)

Fait à ..... le .....

Cachet et signature du représentant légal

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1er août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, contacter FREDON Centre-Val-de-Loire ([contact@fredon-centrevaldeloire.fr](mailto:contact@fredon-centrevaldeloire.fr)).